

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PARIS SACLAY

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE EN INFORMATIQUE ET EN AUTOMATIQUE

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les articles R. 324-1 à R. 324-23 du code de la recherche, relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 19 novembre 2025 portant maintien du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu la décision n° 2015-39 créant l'Unité Mixte de Recherche U 1193 ;

Vu la décision n° 2020-60 renouvelant l'Unité Mixte de Recherche U 1193 ;

Vu la décision n° 2023-332 nommant Monsieur Jean-Charles DUCLOS-VALEE Directeur de l'Unité Mixte de Recherche U 1193 ;

Vu la décision n° 2025-244 renouvelant l'Unité Mixte de Recherche U 1139 ;

Vu l'avis émis par la commission scientifique spécialisée dans sa séance CSS3 du 12 au 15 mai 2025 ;

Vu l'avis émis par le conseil scientifique de l'Inserm dans sa séance du 30 juin au 02 juillet 2025 ;

DECIDENT :

Article 1 : L'Unité Mixte de Recherche U 1193 intitulée « Physiopathogénèse et Traitement des Maladies du Foie » est prolongée jusqu'au 31 décembre 2030.

Article 2 : Monsieur Thierry TORDJMAN est nommé Directeur de l'Unité pour la période allant du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030 .

Article 3 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2026.

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Didier SAMUEL

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PARIS SACLAY

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE EN
INFORMATIQUE ET EN AUTOMATIQUE**